



**Depuis quelques jours, l'on assiste à une campagne puérile de dénigrement de cette jeune dame dont les prouesses et la hargne dans la praxis politique gênent certaines personnes qui ont du mal à accepter son leadership et son dynamisme.**

Depuis la publication de la liste des prestataires ayant gagné des marchés au Minsante en lien avec la COVID 19, les langues se délient et certains pourfendeurs de celle qui est considérée comme le député 2.0 par ses followers ne ménagent aucun effort pour se lancer dans une campagne Nouranne bashing.

Ce qui suscite la curiosité dans cette affaire, est que malgré le fait que ces oisifs n'aient rien trouvé de compromettant, leur masturbation intellectuelle les a conduits à trouver un lien entre l'entreprise CTEC sarl, attributaire d'un marché et l'Honorable NOURANNE Foster. Comme fait d'arme, Le patron de cette entreprise est le beau-frère de la députée.

Quel raisonnement de bas échelle ! Ces illuminés auraient pu au moins se renseigner sur cette entreprise avant toute prise de position dont le seul but est d'assouvir les intérêts de quelques officines tapis dans l'ombre.

**Deux arguments permettent de battre en brèche cette énième élucubration.**

Unio, l'honorable Nouranne Foster n'est pas responsable au Ministère de la Santé Publique pour pouvoir utiliser des passe-droits afin d'attribuer des marchés. Elle n'est ni fonctionnaire du Minsante, ni membre de la commission de passation des marchés de ce ministère.

Deuxio, CTEC Sarl est une PME camerounaise dont l'existence juridique précède l'accès à la députation de l'honorable NOURANNE Foster. Ainsi, le marché public querellé n'est pas le premier marché de cette entreprise qui a eu à gagner des marchés et dans des domaines diversifiés.

CTEC Sarl est une entreprise privée dont l'objet social laisse la porte ouverte à l'exercice de plusieurs activités commerciales. C'est une stratégie des entreprises africaines qui, à leur création, ne spécialisent pas leur activité pour mieux saisir la première affaire prometteuse qui s'offrent à elles.

Si le lien d'alliance entre le patron de cette entreprise et l'honorable NOURANNE Foster est établi, cela signifie t'il que cette entreprise ne devrait-elle plus soumissionner aux marchés publics juste parce que la belle sœur du patron est députée ?

Pour l'instant, le Code des marchés publics ne l'interdit pas et tout cette campagne d'agitation ne relève que de la pure agitation...

Ce qui est également curieux dans cette affaire est que ces personnes ne mentionnent pas dans leurs discours que ledit marché est livré et réceptionné. Sont-ils alors victime du syndrome de la cécité sélective ?

Qui est fou !?

Patrice Mballa Nti à Ebolowa

---